

## FÉLIX-DAVID L. SOUCIS RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Montréal, le 8 avril 2025 – L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), annonce la réélection de Félix-David L. Soucis, ps. éd., au poste de président pour un deuxième mandat de trois ans lequel débutera le 23 mai 2025.

Psychoéducateur depuis 2013, Félix-David L. Soucis a amorcé sa carrière à l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) auprès de personnes ayant une déficience visuelle ainsi qu'auprès de la petite enfance dans le cadre du programme Agir-Tôt. Membre du conseil d'administration depuis 2019 et président de l'Ordre depuis mai 2022, Félix-David L. Soucis est également impliqué au comité de gouvernance et d'éthique et au comité des ressources humaines. Pendant son deuxième mandat, il souhaite poursuivre les actions entreprises dans le cadre de l'actuelle planification stratégique de l'Ordre :

*« La reconnaissance de la profession demeure un enjeu central afin d'assurer une meilleure accessibilité compétente en temps opportun pour la population. Cette reconnaissance est essentielle pour que chacun puisse bénéficier d'interventions adaptées à ses besoins tout en étant réalisées avec rigueur et professionnalisme. Il est donc indispensable de maintenir des relations solides avec les parties prenantes du système professionnel et les instances gouvernementales et de poursuivre nos représentations afin de favoriser une meilleure compréhension du champ d'exercice propre à la psychoéducation. »*

*« Les changements anticipés du système professionnel québécois constituent un autre enjeu clé. Dans un contexte de modernisation lancé par la ministre Sonia LeBel en mai 2023, l'Ordre doit poursuivre son engagement afin de s'adapter aux nouvelles réalités législatives et réglementaires à venir. Il est essentiel de rester aligné sur les défis actuels de notre système professionnel afin de mieux répondre aux besoins du public, tout en respectant les principes fondamentaux qui structurent notre cadre réglementaire et, par conséquent, notre profession. »*

*« En conclusion, l'entretien d'un dialogue avec les membres et les partenaires reste une priorité. L'Ordre doit continuer de favoriser des espaces d'échange afin d'assurer une évolution cohérente et concertée de la profession. La collaboration entre les différentes instances, qu'elles soient gouvernementales ou universitaires, représente un levier essentiel pour maintenir des pratiques adaptées aux besoins du terrain et aux fondements de la profession. »*

### À propos de l'Ordre

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec veille à la qualité des services offerts par ses membres. Il les soutient et les encadre dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles et surveille l'exercice de la profession, en vue de protéger le public.

Par ses actions et ses collaborations, l'Ordre prend position pour que les personnes vulnérables ou aux prises avec des difficultés d'adaptation reçoivent des services adaptés à leurs besoins.

Pour renseignements :  
Marie-Claude Limoges, responsable des communications  
[mclimoges@ordrepsed.qc.ca](mailto:mclimoges@ordrepsed.qc.ca)  
[ordrepsed.qc.ca](http://ordrepsed.qc.ca)